 Les sagesses de l’aumône de rupture de jeûne.

520 – وَعَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ -رَضـي اللهُ عَنْهُمَا- قَالَ: « فَرَضَ رَسُولُ اللهِ -صلى الله عليه وسلم- زَكَاةَ الفِطْرِ طُهْرَةً لِلصَّائِمِ مِنَ اللَّغْوِ والرَّفَثِ، وَطُعْمَةً لِلْمَسَاكِينِ، فَمَنْ أدَّاهَا قَبْلَ الصَّلاَةِ فَهِيَ، زَكَاةٌ مَقْبُولَةٌ، وَمَنْ أدَّاهَا بَعْدَ الصَّلاَةِ، فَهِيَ صَدَقَةٌ مِنَ الصَّدَقَاتِ ». رَوَاهُ أَبُو دَاوُدَ وَابْنُ مَاجَهْ، وَصَحَّحَهُ الحَاكِمُ (أبو داود (1609)).

520 -⏪ Ibn ‘Abbâs رضي الله عنه rapporte : « ***Le Messager d’Allah ﷺ a imposé l’aumône de rupture du jeûne comme une purification du jeûneur des propos inutiles ou obscènes, et une subsistance pour les pauvres. Pour celui qui s’en acquitte avant la prière, elle sera comptée comme***

une aumône (de rupture du jeûne), et pour celui qui s'en acquitte après la prière, elle sera une aumône comme les autres. »⏩ [Hassan] (1)

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- Parmi les sagesses de l'aumône de rupture du jeûne est qu'elle est une purification pour le jeûneur des propos futiles ou obscènes qu'il a pu prononcer au cours de son jeûne ; de même qu'elle est un réconfort apporté aux pauvres et indigents, et une subsistance qui leur est accordé en ce jour où personne parmi les musulmans ne doit éprouver de faim et de misère qui l'empêchent de s'associer aux musulmans dans leur joie et leur célébration.

2 – Il faut s'en acquitter avant la prière du 'id, et il est illicite de la retarder jusqu'après la prière.

3 – Celui qui s'en acquitte avant la prière, elle lui sera comptée comme une aumône de rupture du jeûne, et il aura

rempli son obligation. Quant à celui qui la retarde jusqu'après la prière, c'est une adoration accomplie en dehors de son temps, il portera le péché de l'avoir retardée, et ce ne sera pour lui qu'une aumône parmi les aumônes surérogatoires.

📚**Source: [Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ۼasqalânî avec les commentaire de cheikh ۼAbd Allah Al-Bassam agrémenté d'enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ۼUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 35 – 36 volume 2 (Éditions Tawbah)]**📚

(1) Abû Dâwud (1609).